



L'OPPBTP met à jour le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction Covid-19

Suite à la phase de déconfinement amorcée le 11 mai dernier, les recommandations sanitaires édictées par les pouvoirs publics ont évolué pour permettre à tous les secteurs d'accélérer progressivement la reprise de leurs activités. Ainsi, l'OPPBTP a réalisé une mise à jour du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction.

Outre les ajustements liés à la fin de la « période de confinement » et aux autorisations de déplacement qui ne sont, aujourd'hui, plus nécessaires, dans un rayon de moins de 100 km, cette mise à jour comprend notamment :

- **La fin de la recommandation d'interdiction des chantiers pour les apprentis mineurs** : avec la reprise de l'ensemble des activités, l'OPPBTP recommande le retour des stagiaires et apprentis sur les chantiers pour favoriser le maintien de la formation dans le respect des précautions sanitaires.
- **L'introduction des écrans faciaux comme mesure alternative aux lunettes de protection** : l'OPPBTP valorise l'utilisation de cet accessoire qui peut offrir un plus grand confort de travail.
- **La mise à jour des directives pour les personnes à risque de santé élevé** : le dispositif de déclaration et d'indemnisation pour les personnels à risque de santé élevé qui doivent stopper leur activité professionnelle a changé.
- **Des précisions sur les mesures de prise de température à l'entrée des locaux et des chantiers** : elles ne sont toujours pas recommandées par le Haut Conseil de Santé Publique, mais il est admis que les entreprises, par mesure de précaution, puissent organiser un contrôle de température des personnes entrant sur leur site ou sur leur chantier. Dans ce cas, elles doivent se référer aux recommandations du Protocole national de déconfinement.



- **La simplification des procédures de nettoyage** : les consignes initiales étaient calquées sur les consignes pour les environnements de soin, qui recommandaient donc une désinfection complète à une fréquence très élevée. L'avis du Haut Conseil de Santé Publique et le guide de déconfinement permettent d'alléger les procédures pour les activités du BTP. Sans présence avérée du virus, un nettoyage quotidien avec des produits détergents habituels suffit.
- **La prise en compte du port du masque et des écrans étanches dans les véhicules si besoin** : la nouvelle version du guide précise que l'emploi d'écrans étanches installés par ou selon une procédure fournie par des installateurs automobiles agréés permet de respecter la distance minimale d'un mètre.
- **La possibilité de réemploi des cartouches de masques** : quand elles sont utilisées uniquement contre le Covid-19, les cartouches peuvent être réutilisées. Elles sont alors nettoyées et stockées dans un sac propre, au sec, les orifices fermés avec l'opercule prévu à cet effet.

« Ces mesures viennent compléter et préciser celles déjà présentes dans la version précédente du guide, qui ont globalement été remarquablement bien mises en place jusqu'ici au sein des entreprises, notamment grâce au travail des référents Covid-19. Les chefs d'entreprises du BTP ont compris les responsabilités qui sont les leurs concernant cette épidémie ainsi que la nécessité d'avoir du personnel affecté à temps plein à la supervision et l'application de ces mesures sanitaires. » commente Paul Duphil, Secrétaire Général de l'OPPBTP.

La nouvelle version du guide est disponible sur le site internet de preventionbtp.fr.



A propos de l'OPPBT

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBT - www.preventionbtp.fr !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Orline Nzuzi • o.nzuzi@clccom.com

OPPBT

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bignon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bignon.bienvenu@oppbtp.fr